

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 80

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à l'acquisition en VEFA de 31 logements locatifs sociaux à
Marseille 11ème par la SFHE-Groupe Arcade

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
126 70**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La SFHE – Groupe Arcade (Société Française des Habitations Economiques), domiciliée 1175, petite route des Milles – CS 90655- 13 547 Aix-en-Provence projette l'acquisition en VEFA de 31 logements (14 PLUS, 7 PLAI et 10 PLAS) sis 58, avenue Jean Lombard à Marseille dans le 11^{ème} arrondissement.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 5 072 269 € au titre duquel est sollicitée une subvention de 105 000 € soit 2 % du prix de revient.

En contrepartie de cette aide, 4 logements seront réservés au Département.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
18008	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	204-72-20423	2016-18008J	105 000 €
TOTAL A ENGAGER :					105 000 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la SFHE – Groupe Arcade, d'une subvention d'un montant de 105 000 €, destinée à accompagner la réalisation de 31 logements à Marseille 11^{ème} ;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation en faveur du Département de 4 logements ;

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-18008J	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	105 000 €
TOTAL A ENGAGER :			105 000 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-18008J rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL